



Revue de la presse arménienne du 31 juillet au 2 août 2021

Tirs près de Yeraskh/ Selon le Ministère arménien de la Défense, les forces armées azerbaïdjanaises ont provoqué un nouvel échange de tirs dans la direction de Nakhitchévan : « *Le 31 juillet vers 06h30, les forces armées azerbaïdjanaises ont ouvert le feu en direction des positions arméniennes et ont tenté de renforcer les postes avec du matériel de génie. A la suite d'une action de représailles du côté arménien, l'adversaire a cessé le feu et les travaux ont été interrompus* ».

L'Arménie soutient les appels des médiateurs à reprendre les pourparlers de paix/ L'Arménie [a soutenu](#) vendredi les nouveaux appels des médiateurs internationaux à la reprise des négociations arméno-azerbaïdjanaises en vue d'un règlement global du conflit du Haut-Karabakh. Les médiateurs américains, russes et français qui coprésident le groupe de Minsk de l'OSCE ont exprimé jeudi leur inquiétude face aux nouveaux combats qui ont éclaté à certains endroits de la frontière entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan en début de semaine (cf. [revue du 27 au 30 juillet 2021](#)). Le Ministère arménien des Affaires étrangères a salué cette déclaration : « *La déclaration des coprésidents démontre une fois de plus que la clé de la paix et de la sécurité régionales est un règlement global et durable du conflit du Haut-Karabakh* ». Le Ministère a de nouveau condamné l'infiltration des forces armées azerbaïdjanaises sur le territoire souverain de l'Arménie en mai et les attaques contre les positions de défense arméniennes menées ces derniers jours.

La Russie appelle à nouveau à la démarcation de la frontière entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan/ La presse rend compte [du commentaire](#) de Alexander Bikantov, directeur adjoint du département de l'information et de la presse du Ministère russe des Affaires étrangères, sur la situation à la frontière entre l'Azerbaïdjan et l'Arménie. « *Nous sommes gravement préoccupés par les récents incidents armés survenus le long de certaines parties de la frontière entre l'Azerbaïdjan et l'Arménie, qui ont fait des victimes. Nous exprimons nos condoléances aux familles des victimes et souhaitons un rétablissement aux blessés et aux personnes atteintes. Malheureusement, la situation à la frontière reste tendue. Nous appelons les parties à s'abstenir de toute action qui pourrait conduire à une nouvelle détérioration de la situation et à résoudre toutes les questions émergentes par la voie politique et diplomatique. La Russie est prête à continuer à fournir toute l'assistance nécessaire pour normaliser la situation dans la région de la frontière azerbaïdjan-arménienne par des mesures de désescalade et à lancer dès que possible des travaux conjoints sur la délimitation et la démarcation de la frontière. Nous avons l'intention de travailler activement pour faire de la Transcaucasie une zone de stabilité, de sécurité et de prospérité, conformément aux déclarations trilatérales du 9 novembre 2020 et du 11 janvier 2021 des dirigeants de la République d'Azerbaïdjan, de la République d'Arménie et de la Fédération de Russie* ».

Entretien téléphonique Pachinian – Maurer/ Nikol Pachinian [s'est entretenu](#) par téléphone avec Peter Maurer, Président du Comité international de la Croix-Rouge. Pachinian a hautement apprécié les efforts déployés par le CICR pour régler la question des prisonniers de guerre et des civils arméniens détenus illégalement en Azerbaïdjan et d'autres problèmes humanitaires dans la région. En tant que tâche urgente, il a souligné l'importance du rapatriement immédiat des prisonniers de guerre, des otages et des autres détenus arméniens. Pachinian a attiré l'attention du chef du CICR sur les procès menés contre des captifs arméniens sur la base d'accusations criminelles forgées de toutes pièces, ainsi que sur la dissimulation du nombre exact de personnes détenues en captivité. Il a qualifié les actions de l'Azerbaïdjan d'inacceptables, les considérant comme une violation flagrante du droit international des droits de l'homme. Maurer a assuré que le CICR ferait tout son possible pour traiter les questions humanitaires. Les interlocuteurs ont souligné l'importance de renforcer et d'approfondir la coopération entre les deux parties sur une base institutionnelle. Un accord a été conclu pour intensifier les liens existants et rendre les contacts réguliers.

Le Parlement arménien criminalise les « insultes graves »/ Réuni pour sa dernière session vendredi, le Parlement sortant d'Arménie a approuvé un projet de loi qui érige en crime le fait d'insulter gravement des fonctionnaires de l'État, des politiciens, des activistes civiques et autres personnalités publiques. Un amendement pertinent du Code pénal, rédigé par des députés pro-gouvernementaux, stipule que les

personnes qui profèrent des « *insultes graves* » ou portent atteinte à la dignité d'autrui d'une « *manière extrêmement indécente* » sont passibles d'une amende pouvant atteindre 500 000 drams (environ 868 euros). Ces insultes proférées publiquement et de manière répétée à l'encontre de personnes en raison de leurs activités publiques seront passibles d'amendes allant de 1 à 3 millions de drams (1736 à 5210 euros) et d'une peine de prison pouvant aller jusqu'à trois mois. La presse rappelle que toutes les formes de diffamation et de calomnie avaient été dépenalisées en Arménie en 2010, sous le régime du Président Serge Sarkissian. Selon Vladimir Vardanyan, président pro-gouvernemental de la Commission parlementaire des affaires juridiques et principal auteur du projet de loi, les sanctions pour de telles infractions doivent être renforcées maintenant, car la violence verbale est devenue très répandue dans le pays, notamment sur les médias sociaux. Les députés de l'opposition ont rejeté cette explication. Selon la députée Naira Zohrabian, le projet de loi vise à contenir les deux blocs d'opposition qui seront représentés dans le nouveau Parlement arménien. Sofia Hovsepyan, une autre députée de l'opposition qui a quitté le bloc de Pachinian à la fin de l'année dernière, a déclaré que l'amendement pourrait être utilisé pour étouffer les critiques sévères à l'encontre du gouvernement. La presse rappelle que l'équipe politique de Pachinian avait déjà suscité la controverse en mars dernier lorsqu'elle a fait adopter par le Parlement un projet de loi triplant les amendes maximales prévues par la loi pour la diffamation. Les principales associations de médias arméniennes avaient critiqué cette décision, affirmant qu'elle pourrait être exploitée par des responsables gouvernementaux et des politiciens pour étouffer la liberté de la presse. En conséquence, le Président Armen Sarkissian avait refusé de signer le projet de loi et a demandé à la Cour constitutionnelle d'évaluer sa conformité avec la constitution arménienne.

Le survol et le lancement d'un drone dans la zone frontalière sans autorisation seront passibles d'une amende/ La Parlement a adopté des amendements selon qui introduisent une amende jusqu'à 100 000 drams (environ 200 \$) pour le tournage et le lancement de drones dans la zone frontalière. Le Service de sécurité nationale du pays a proposé d'interdire l'arpentage sans autorisation du territoire d'un autre État, des structures d'ingénierie, des installations utilisées par les gardes-frontières, des tours, des véhicules, ainsi que l'utilisation de drones dans la zone frontalière (à 1 km de la frontière). Selon le député Armen Khachatryan dans le contexte de la modification de la frontière, de nombreux cas de citoyens et de touristes utilisant des drones et tentant de prendre des photos et des vidéos dans la zone frontalière sont actuellement enregistrés ce qui pose de sérieux problèmes. La presse note que ce projet de loi avait été initié dès l'été 2020 - avant l'agression militaire de l'Azerbaïdjan au Karabakh. Rappelons qu'il est également interdit de prendre des photos ou des vidéos des zones frontalières dans l'autorisation du Service de sécurité nationale.

Les députés européens condamnent les incursions militaires azerbaïdjanaises en Arménie/ Trois députés européens [ont condamné](#) les incursions et les provocations des forces armées azerbaïdjanaises sur le territoire arménien. Cette déclaration commune a été signée par la Présidente de la délégation pour les relations avec le Caucase du Sud, la députée Marina KALJURAND, le rapporteur permanent du Parlement européen sur l'Arménie, le député Andrey KOVATCHEV, et le rapporteur permanent du Parlement européen sur l'Azerbaïdjan, la députée Željana ZOVKO. « *Nous regrettons la mort de trois soldats arméniens, le 28 juillet, lors d'affrontements avec des troupes azerbaïdjanaises à la frontière, dans la région arménienne de Gegharkunik, survenus après que des positions arméniennes et plusieurs villages auraient été la cible de tirs depuis tôt le matin, et nous exprimons nos profondes condoléances à leurs familles* ». La déclaration note qu'il ne s'agit que d'un des incidents et des provocations qui ont eu lieu ces derniers mois, y compris les violations de la frontière interétatique à la suite de l'incursion des forces azerbaïdjanaises en territoire arménien le 12 mai. « *Le récent échange de tirs à la frontière du Nakhitchevan, où un autre soldat arménien est mort, n'est pas moins préoccupant* ». Les députés ont appelé les deux parties à respecter strictement le cessez-le-feu et à s'abstenir de toute provocation. Selon eux, tout désaccord éventuel doit être résolu par des négociations dans le cadre du processus de délimitation et de démarcation des frontières, et non par le recours à la force et à des actions unilatérales. Ils ont également condamné les récentes déclarations des représentants de l'Azerbaïdjan concernant le soi-disant « Zangezur de l'Ouest » et la référence au territoire de la République d'Arménie comme « terre ancestrale » de l'Azerbaïdjan. « *De telles déclarations sont hautement irresponsables et menacent de saper davantage la sécurité régionale. Nous rappelons que l'UE s'est engagée à soutenir les mesures de confiance et le règlement de toutes les questions à la table des négociations, notamment par la reprise des négociations sur un règlement durable du conflit et sur le statut futur du Haut-Karabakh* » note la déclaration.

Rédaction : Lena Gulkyhasyan

Cette revue de presse est une synthèse réalisée à partir de publications arméniennes parues au cours d'une journée définie et constitue un document de travail qui ne saurait en aucun cas exprimer le point de vue de l'Ambassade de France ou des autorités françaises. Toute reproduction de cette revue destinée notamment à une publication électronique, papier, destinée à des tiers, est soumise à autorisation de l'Ambassade de France en Arménie